
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)

Édition du 28/10/2011

Sommaire du recueil des actes administratifs N° 2011 - 11

Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.

Bureau du 21/10/2011

B 2011 – 031 : Approbation de compte-rendu	3
B 2011 – 032 : Convention SDIS / Établissements JUMEAU à Châteaudun	4
B 2011 – 033 : Contrat de maintenance THALES	5
B 2011 – 034 : Marché en appel d'offres n° 2011-003 « fourniture de bottes incendie multi usages pour sapeurs-pompiers »	6
B 2011 – 035 : CI de Saint-Aubin des Bois	7
B 2011 – 036 : Convention de mise à disposition de locaux pour l'entraînement des sapeurs-pompiers	8
Réf. : SPV - 2011 – 1207 : Engagement	10
Réf. : SPV - 2011 – 1217 : Suspension de fonctions	11
Réf. : SPV - 2011 – 1218 : Reconduction de fonctions	12
Réf. : SPV - 2011 – 1219 : Aptitude	13

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2011 – 031 : Approbation de compte-rendu

Réunion du 21 octobre 2011

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 17 octobre 2011, s'est réuni le 21 octobre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, ~~M. Boicard~~

Le bureau, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du bureau du 23 septembre 2011.

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 21 octobre 2011
et de la publication dans le recueil n° 2011-11 le : 28 octobre 2011

Pour le président et par délégation,

Colonel Dominique VANDENHOVE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2011 – 032 : Convention SDIS / Établissements JUMEAU à Châteaudun

Réunion du 21 octobre 2011

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 17 octobre 2011, s'est réuni le 21 octobre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, ~~M. Boicard~~

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer une convention avec les établissements JUMEAU à Châteaudun, pour l'utilisation d'un hangar, propriété des transports JUMEAU, pour stocker, à titre gracieux, des engins et objets historiques du SDIS.

Dès la mise à disposition du local, le SDIS procèdera à sa déclaration auprès de son assureur.

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 21 octobre 2011
et de la publication dans le recueil n° 2011-11 le : 28 octobre 2011

Pour le président et par délégation,

Colonel Dominique VANDENHOVE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2011 – 033 : Contrat de maintenance THALES

Réunion du 21 octobre 2011

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 17 octobre 2011, s'est réuni le 21 octobre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, ~~M. Boicard~~

Le bureau, à l'unanimité, valide la prise en compte des interventions THALES sur nos équipements et autorise le président à signer la reconduction du contrat avec cette société.

Le montant de la redevance annuelle (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012) s'établit à hauteur de 3 880,00 € HT, soit 4 640,48 € TTC.

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 21 octobre 2011
et de la publication dans le recueil n° 2011-11 le : 28 octobre 2011

Pour le président et par délégation,

Colonel Dominique VANDENHOVE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2011 – 034 : Marché en appel d'offres n° 2011-003 « fourniture de bottes incendie multi usages pour sapeurs-pompiers »

Réunion du 21 octobre 2011

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 17 octobre 2011, s'est réuni le 21 octobre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, ~~M. Boicard~~

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 12 avril 2011 et le choix effectué par la commission d'appel d'offres réunie le 20 octobre 2011,

le bureau, à l'unanimité, approuve le choix de la commission d'appel d'offres et autorise le président à signer le marché en appel d'offres ouvert n°2011.003 relatif à la fourniture de bottes incendie multi-usages pour sapeurs-pompiers avec la société Ets BOCHE pour une durée de 3 ans, marché à bons de commande comprenant un montant minimum pour toute la durée du marché de 36 000 € Hors TVA et sans maximum.

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 21 octobre 2011
et de la publication dans le recueil n° 2011-11 le : 28 octobre 2011

Pour le président et par délégation,

Colonel Dominique VANDENHOVE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2011 – 035 : CI de Saint-Aubin des Bois

Réunion du 21 octobre 2011

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 17 octobre 2011, s'est réuni le 21 octobre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, ~~M. Boicard~~

Le bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la fermeture du centre d'intervention (CI) de Saint-Aubin des Bois à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 21 octobre 2011
et de la publication dans le recueil n° 2011-11 le : 28 octobre 2011

Pour le président et par délégation,

Colonel Dominique VANDENHOVE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2011 – 036 : Convention de mise à disposition de locaux pour l'entraînement des sapeurs-pompiers

Réunion du 21 octobre 2011

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 17 octobre 2011, s'est réuni le 21 octobre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, ~~M. Boicard~~

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention jointe en annexe, par laquelle le centre hospitalier de Chartres propose de mettre à disposition du SDIS, à titre gratuit, des infrastructures lui appartenant situées au 34 rue du Dr Maunoury à Chartres, dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu, afin de réaliser des entraînements d'équipes de sapeurs-pompiers, notamment de la cellule mobile d'intervention chimique.

En contrepartie, le SDIS mettra à disposition du centre hospitalier, des matériels de contrôle des hydrants.

Cette convention, renouvelable par reconduction expresse chaque année, prendra effet le 1^{er} novembre 2011.

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 21 octobre 2011
et de la publication dans le recueil n° 2011-11 le : 28 octobre 2011

Pour le président et par délégation,

Colonel Dominique VANDENHOVE

Arrêtés

Chartres, le 23 septembre 2011

Le préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

DIRECTION

Pôle ressources humaines

Groupement des ressources humaines

Service sapeurs-pompiers volontaires

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours

Réf. : SPV - 2011 - 1207 : Engagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 15 septembre 2011, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la demande d'engagement présentée le 17 juin 2011, par Pascal BRETEGNIER ;

Vu l'enquête administrative du 18 juillet 2011 ;

Vu l'avis du 4 juillet 2011 du médecin capitaine Sofia TEIXEIRA ;

Vu l'avis du 5 juillet 2011 du directeur départemental adjoint ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

arrêtent

Article 1 - À compter du 15 septembre 2011, Pascal BRETEGNIER (matricule n° 6508), né le 12 février 1977 à Epinay sur Seine (93), est engagé pour cinq ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (Direction) en qualité d'expert.

Article 2 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président,

Le préfet,

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE

Chartres, le 5 octobre 2011

DIRECTION

Pôle ressources humaines

Groupement des ressources humaines

Service sapeurs-pompiers volontaires

Le préfet d'Eure-et-Loir

Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

du service départemental d'incendie et de secours

Réf. : SPV - 2011 - 1217 : Suspension de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant notamment les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu le certificat médical du 2 août 2011, du docteur TRAMZAL-REBILLON, précisant l'état de grossesse de Sofia TEIXEIRA ;

Vu l'avis du 16 septembre 2011, du chef du pôle santé et secours médical ;

Considérant que Sofia TEIXEIRA, est actuellement sapeur-pompier volontaire au grade de médecin capitaine ;

Considérant que l'état de grossesse est une cause d'inaptitude opérationnelle aux fonctions de sapeur-pompier volontaire ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

arrêtent

Article 1 - Le médecin capitaine Sofia TEIXEIRA (matricule n° 6027), née le 12 janvier 1978 à Orléans (45), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de sapeurs-pompiers volontaires d'Eure-et-Loir (pôle santé et secours médical), est suspendue de ses fonctions, à titre conservatoire, pour inaptitude opérationnelle temporaire du 2 août 2011 au 23 mai 2012. Il est précisé que cette inaptitude ne lui ouvre pas droit à participer à des activités non opérationnelles.

Article 2 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président,

Le préfet,

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE

Chartres, le 5 octobre 2011

Le préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

DIRECTION

Pôle ressources humaines

Groupement des ressources humaines

Service sapeurs-pompiers volontaires

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours

Réf. : SPV - 2011 - 1218 : Reconduction de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant notamment les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté n° SPV-2011-165 du 4 février 2011, prononçant la suspension de fonctions pour inaptitude opérationnelle temporaire de Graziella PILLET, du 13 décembre 2010 au 14 août 2011 ;

Vu la demande de Graziella PILLET souhaitant reprendre ses fonctions à l'infirmierie départementale ;

Vu l'avis du 12 septembre 2011, du médecin capitaine Sofia TEIXEIRA ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

arrêtent

Article 1 - La demande de suspension d'engagement de l'infirmière Graziella PILLET (matricule n° 6298), née le 6 juillet 1981 à Châteauroux (28), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (infirmierie départementale), est acceptée du 15 août 2011 au 11 septembre 2011.

Article 2 - L'infirmière Graziella PILLET (matricule n° 6298), née le 6 juillet 1981 à Châteauroux (28), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (infirmierie départementale) est reconduite dans ses fonctions à compter du 12 septembre 2011.

Article 3 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 4 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président,

Le préfet,

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE

Chartres, le 5 octobre 2011

Le préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours

DIRECTION

Pôle ressources humaines

Groupement des ressources humaines

Service sapeurs-pompiers volontaires

Réf. : SPV - 2011 - 1219 : Aptitude

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant notamment les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté n° SPV-2011-472 du 14 avril 2011, prononçant l'aptitude avec restriction (hors incendie) de Philippe DAHIREL, à compter du 16 mars 2011 ;

Vu l'avis du 12 septembre 2011 du médecin capitaine Sofia TEIXEIRA ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

arrêtent

Article 1 - Le lieutenant Philippe DAHIREL (matricule n° 1277), né le 9 septembre 1959 à Pierres (28), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (chef du centre de secours de Maintenon), est médicalement apte à toutes les missions à compter du 12 septembre 2011.

Article 2 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le président,

Le préfet,

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE

